



Inscription pour le contrôle périodique des blocs - Mars 2019

NOM :

PRENOM :

Type de bloc (Bloc acier, alu, ...):

Volume (12l, 15l, ...):

Couleur :

Numéro de Natel :

Email :

Règlement :

Soit par Carte de Crédit :

<https://csv.payrex.com>

Soit par virement :

Club Subaquatique de Vernier

PostFinance

IBAN : CH08 0900 0000 1766 2710 8

Motif : EMPA Mars 2019 NOM Prénom

Preuve de paiement à apporter le jour de dépose

TARIF :

Contrôle à effectuer :

- Epreuve hydraulique : 45.00 CHF
- Contrôle visuel (seulement si épreuve hydraulique de moins de 2.5 ans) : 35.00 CHF

Oxyclean en retour (pour permettre le gonflage à l'O2 pur) :

- OUI : + 25.00 CHF
- NON

Montant dû : CHF

Conditions Générales :

- Remplir une fiche par bloc si vous en déposez plusieurs
- A retourner impérativement **avant le 08.03.2019** à : pierre.patois@hotmail.fr
- Les blocs seront déposés soit le 06.03.19 ou le 13.03.19 - De 19h00 à 20h15
- Les blocs seront récupérés obligatoirement le 26.03.19 RDV à 19h30
- Le membre s'engage à aider au déchargement et au montage des blocs du CSV lors du retour (durée 2h).
- Les blocs doivent être préparés préalablement par le membre, à savoir :
 - Culot, filet, poignée retirés
 - Robinet desserré mais présent
 - Marquage du NOM sur un scotch sur le bloc.
 - Si ces directives ne sont pas respectées, le bloc ne partira pas.
- Le règlement du contrôle suivant tarif ci-dessus est dû au jour de la dépose des blocs. Merci de fournir la preuve du paiement lors de la dépose de votre bloc. Pas de règlement, pas de départ du bloc.
- Le tarif comprend le transport aller/retour, les prestations demandées ci-dessus, le joint neuf et la graisse.
- Le grenailage éventuel (décision d'AC2H) sera dû en supplément (+ 41.00 CHF)
- En cas de bloc non conforme, vous serez remboursés, frais de destruction déduits (12.00 CHF)

Le membre du CSV qui envoie son bloc à l'EMPA par le CSV est réputé accepter ces conditions générales.